

PAR COURRIEL

Le 12 juin 2015

N/Réf : 2004 30766

Objet : Demande d'accès concernant :
Documents relatifs, notamment l'attestation de conformité à la réglementation
municipale et à l'autorisation 4012 30867 à Chambly

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 11 juin dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. autorisation, 23 mars 2015 (2 pages);
2. résolutions de la ville de Chambly, numéros 2015-03-158 et 2015-03-161, 18
mars 2015 (2 pages);

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu
des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès
de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note
explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

Longueuil, le 23 mars 2015

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

9159-4879 Québec inc.
2024, avenue Bourgogne
Chambly (Québec) J3L 1Z6

N/Réf. : 7311-16-01-57005A0
401230867

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire dans le cadre du projet domiciliaire du secteur 7C

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 18 septembre 2014, reçue le 22 septembre 2014 et complétée le 23 mars 2015, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire pour le projet domiciliaire du secteur 7C, construire un bassin de rétention à retenue prolongée de 15 260 m³ à une élévation maximale de 12,3 mètres et modifier le régulateur du bassin de rétention existant à 405 l/s.

Les travaux réalisés dans le littoral et la bande riveraine du cours d'eau auront lieu entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars.

Les travaux seront effectués sur les lots 2 039 254 à 2 039 314, 2 039 316 à 2 039 331; 2 039 333, 2 039 335 à 2 039 350, 2 039 367 à 2 039 442, 2 039 451, 2 039 623 à 2 039 628, 2 039 631 à 2 039 635, 2 039 637, 2 039 638, 2 039 642, 2 039 643, 2 039 646, 2 039 647, 2 043 497, 2 043 603, 2 043 682, 2 043 824, 2 043 909, 2 043 885 à 2 043 887, 2 044 056, 2 044 068 à 2 044 670, 2 044 097 à 2 044 122, 4 787 697, 4 787 698 et 4 787 700 du cadastre du Québec, de la ville de Chambly, municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 18 septembre 2014, révisé le 2 mars 2015, signé par **art. 23-24** **art. 23-24**, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 8 décembre 2014, signée par **art. 23-24**, ing. jr et **art. 23-24** **art. 23-24**, ing., concernant des informations supplémentaires;
- Lettre au MDDELCC, datée du 18 décembre 2014, signée par **art. 23-24** **art. 23-24**, ing. jr et **art. 23-24**, ing., concernant des informations supplémentaires;
- Lettre au MDDELCC, datée du 6 mars 2015, signée par **art. 23-24** **art. 23-24**, ing. jr et **art. 23-24**, ing., concernant des informations supplémentaires;
- Documents au MDDELCC, datés du 2 mars 2015, signés et scellés par **art. 23-24**, ing., concernant les clauses techniques particulières: Excavation et remblai de tranchée et Protection de l'environnement;
- Plan numéro Q33S-1-00207322-C02, feuille numéro 19, révision 2, signé et scellé par **art. 23-24**, ing. le 10 mars 2015;
- Résolutions de la ville de Chambly, numéros 2015-03-160, et 2015-3-161, datées du 18 mars 2015, signées par Denis Lavoie et Sandra Ruel, concernant les engagements sur les infrastructures de gestion des eaux pluviales et sur la gestion des débordements;
- Plan numéro Q33S-1-00207322-C02, feuille 20, révision 3, signé et scellé par **art. 23-24**, ing. le 23 mars 2015.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



DL/AL/al

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie
Service agricole, hydrique, municipal
et naturel